

# GUIDE DU CITOYEN EN SITUATION D'URGENCE



EN CAS DE SINISTRE,  
NOUS SOMMES PRÊTS.  
ET VOUS?

Dépôt légal :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-9801472-4-1

## TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire de Saint-Laurent .....	4
-------------------------------------	---

### Soyez prêts

Être alerte dans l'action .....	5
Avoir les bons réflexes .....	5
Service de secours adapté .....	5
Être prêt à faire face à tout genre de sinistres .....	6
N° 1 Connaître les risques .....	6
N° 2 Préparer un plan d'urgence familial .....	6
N° 3 Avoir une trousse d'urgence .....	9
Trousse d'urgence .....	9
Trousse de premiers soins .....	9
Trousse préemballées .....	9
Articles supplémentaires .....	10
Soutenir les enfants et les adolescents .....	10
Phénomènes climatiques extrêmes .....	11
Chaleur extrême .....	11
Foudre .....	12
Tempête hivernale exceptionnelle .....	12
Tornade .....	13
Tremblement de terre .....	14
Vents violents .....	15
Déversement de produits toxiques .....	16
Inondation au sous-sol .....	17
Panne d'électricité .....	18

### Nous sommes prêts

Comment serez-vous informés en situation d'urgence? .....	19
Centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées .....	19
Avis et alertes .....	20
Plan d'urgence, de relève et de missions .....	20
de l'arrondissement de Saint-Laurent	
Patrouille de sécurité urbaine .....	20

## MOT DU MAIRE DE SAINT-LAURENT

Chers concitoyens et concitoyennes  
de Saint-Laurent,

Ces dernières années, l'augmentation des épisodes de phénomènes climatiques extrêmes nous incite à lever la barre toujours plus haut en matière de préservation de l'environnement. En 2019, le temps n'est plus aux discussions, mais bien aux actions.

Il importe d'adapter nos comportements aux perturbations climatiques dont nous subissons actuellement les conséquences. Chacun a compris que la vapeur ne pourra être renversée par une ou deux mesures législatives, mais bien par un effort commun sur tous les plans. Les citoyens veulent contribuer à la solution et ils nous demandent comment y arriver. La première édition du Rendez-vous de l'écocitoyen, tenue en octobre 2019, se veut une réponse directe à cette requête. En tant que territoire municipal durable, Saint-Laurent veut aller au-delà de la sensibilisation et permettre à ses citoyens d'agir concrètement pour améliorer leur qualité de vie au quotidien tout en préservant l'environnement dans le contexte actuel de changements climatiques.

Il se révèle parfois difficile de déterminer les actions à poser à la maison, et l'urgence environnementale actuelle peut provoquer un sentiment d'impuissance. Voilà pourquoi nous avons aussi révisé notre Guide du citoyen en situation d'urgence pour que vous puissiez mettre à jour votre plan d'urgence familial et votre trousse d'urgence.

Tout sinistre peut entraîner des conséquences fâcheuses. Toutefois, quelques précautions suffisent pour en amoindrir les impacts. Nous vous invitons à lire attentivement ce guide et à le conserver. Il contient de précieuses recommandations visant à assurer l'autonomie de votre famille pendant trois jours, un délai permettant aux autorités d'intervenir aux points critiques afin de protéger l'ensemble de la population et de faciliter un retour à la vie normale.

Quelques heures suffiront pour mettre au point vos préparatifs. Vous aurez ensuite l'esprit tranquille d'avoir assuré votre sécurité et celle de vos proches!

Bonne préparation!

Le maire de Saint-Laurent,



Alan DeSousa, FCPA, FCA

---

## CONSEIL DE SAINT-LAURENT



**Alan DeSousa**, FCPA, FCA  
Maire de Saint-Laurent



**Aref Salem**  
Conseiller de la Ville  
pour le district  
de Norman-McLaren



**Francesco Miele**  
Conseiller de la Ville  
pour le district  
de Côte-de-Liesse



**Michèle D. Biron**  
Conseillère  
d'arrondissement  
pour le district  
de Norman-McLaren



**Jacques Cohen**  
Conseiller  
d'arrondissement  
pour le district  
de Côte-de-Liesse

# SOYEZ PRÊTS

## ÊTRE ALERTE DANS L'ACTION

- Appeler le 911 quand une situation d'urgence se déclare et qu'une vie est menacée.
- Communiquer avec la municipalité au 311 et l'informer de la situation (si elle est inquiétante, mais qu'il n'y a pas de vie en danger).
- Suivre l'évolution de la situation à la télévision, à la radio, sur Internet ou sur les médias sociaux pour connaître les actions importantes à accomplir.
- Intervenir lors de situations d'urgence sur les lieux en attendant les secours si l'on connaît les bases du secourisme.
- Évacuer son domicile au besoin ou si les autorités le demandent. Ne pas oublier la trousse d'urgence.
- Respecter la consigne si, au contraire, les autorités demandent de rester à la maison.
- Si possible, laisser une note dans la boîte aux lettres indiquant où l'on se trouve.

## AVOIR LES BONS RÉFLEXES

- **Pour se préparer à faire face aux sinistres**
  - Connaître les risques.
  - Préparer un plan d'urgence familial.
  - Avoir une trousse d'urgence.
- **Pour connaître les consignes à suivre**
  - Écouter la télévision et la radio ou consulter Internet et les médias sociaux.
  - Respecter les consignes des autorités.
  - S'inscrire au service Avis et alertes (page 20).
- **Pour ne pas s'exposer à une menace ni exposer les enfants**
  - Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou à la garderie, sauf avis contraire.
- **Pour que les secours puissent s'organiser**
  - Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
  - En cas d'urgence seulement, appeler le 911.

## SERVICE DE SECOURS ADAPTÉ

Le Service de prévention des incendies de Montréal invite toute personne éprouvant de la difficulté à se déplacer en raison d'une déficience motrice ou ayant une déficience visuelle ou auditive à s'inscrire au recensement des personnes à mobilité réduite.



En cas d'urgence, ce programme offert sans frais permet aux pompiers d'intervenir plus efficacement afin d'aider les personnes concernées à évacuer leur résidence.

Inscription : **514 872-3775**



## ÊTRE PRÊT À FAIRE FACE À TOUT GENRE DE SINISTRES

En cas de situation d'urgence, il appartient aux citoyens de poser les premiers gestes afin d'assurer leur propre sécurité et de sauver leurs biens. Ceux-ci peuvent également jouer un rôle important dans leur milieu immédiat et sur leur lieu de travail en adoptant les mesures adéquates pour se tirer d'affaire et, au besoin, porter secours à d'autres personnes en attendant du renfort.

### Il existe trois phases pour se préparer efficacement :

**N° 1 Connaître les risques**

**N° 2 Préparer un plan d'urgence familial**

**N° 3 Avoir une trousse d'urgence**

### N° 1 Connaître les risques

Une bonne préparation commence par la connaissance des risques propres à sa région. Pour cela, deux solutions existent :

- Consulter la section « Risques et urgences » du site Internet « Préparez-vous » présenté par le gouvernement du Canada à l'adresse : [www.preparez-vous.gc.ca](http://www.preparez-vous.gc.ca)
- Composer le 1 800 O-Canada pour obtenir la carte nationale des risques naturels.

### N° 2 Préparer un plan d'urgence familial

#### ÉTAPE 1 - Établir les itinéraires d'évacuation

Il est important de prévoir des sorties d'urgence pour chaque pièce de son domicile en essayant d'envisager au moins deux possibilités. Si l'on habite dans un immeuble à appartements, il faut planifier un trajet sans ascenseur.

Itinéraire pour quitter son domicile :

---

---

Itinéraire pour quitter le quartier :

---

---

#### ÉTAPE 2 - Fixer des lieux de rassemblement

En cas d'évacuation rapide du domicile pendant une urgence, les membres de la famille ou les personnes qui y habitent doivent se rassembler à un endroit sûr désigné à l'avance.

Lieu de rassemblement près de son domicile :

---

---

Lieu de rassemblement à l'extérieur de son voisinage immédiat :

---

---

#### ÉTAPE 3 - Prévoir l'évacuation des enfants

Les parents doivent désigner des personnes qui pourront aller chercher leurs enfants au besoin en cas d'évacuation à la garderie ou à l'école. Il faut ensuite s'assurer que l'établissement possède des renseignements à jour concernant ceux-ci.

Première personne à contacter :

Téléphone :

Deuxième personne à contacter :

Téléphone :

#### ÉTAPE 4 - Prévoir les besoins médicaux particuliers

Il est recommandé d'inscrire tous les détails concernant son état de santé : problèmes particuliers, allergies, interventions chirurgicales récentes, antécédents médicaux familiaux, médicaments, vaccins récents, personnes-ressources avec qui communiquer en cas d'urgence, renseignements concernant les assurances, etc. Il est souhaitable d'ajouter les besoins particuliers des personnes qui habitent chez soi.

Information sur la santé :

---

---

---

---

---

---

---

---

#### ÉTAPE 5 - Prévoir l'évacuation des animaux de compagnie

En situation d'évacuation, il est possible que les abris publics ou les hôtels interdisent les animaux de compagnie en raison des risques d'allergies, entre autres. Les propriétaires d'animaux doivent désigner un ami ou un parent comme gardien temporaire ou encore trouver une pension pour animaux ou un hôtel où ils sont acceptés.

Gardien désigné :

Téléphone :

Emplacement et coordonnées de la pension ou de l'hôtel :

---

---

#### ÉTAPE 6 - Noter les coordonnées des personnes-ressources

Puisque les membres de la famille risquent de ne pas être tous au même endroit en cas de sinistre, il faut prévoir des mesures pour se réunir ou communiquer les uns avec les autres.

**Urgences : 911**

(incendie, police et ambulance)

#### NUMÉROS POUR DES SITUATIONS NON URGENTES :

Mairie de Saint-Laurent et services municipaux :  
**311**

Patrouille de sécurité urbaine :  
**514 855-5700**

Pompiers :  
**514 280-3800**

Police (appels non urgents) :  
**514 280-2222**

Poste de quartier 7 :  
**514 280-0107**

Hydro-Québec (ligne Info-pannes) :  
**1 800 790-2424**

Énergir (fuite de gaz) :  
**911**

Société des transports de Montréal (STM) :  
**514 786-4636**

Info-Santé :  
**811**

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal :  
**514 336-NORD (6673)**

Centre antipoison :  
**1 800 463-5060**

Clinique médicale :

---

---

---

Autres services :

---

---

---

---

## AUTRES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Centre de sécurité civile de Montréal :  
**ville.montreal.qc.ca/csc**

Sécurité publique Québec :  
**1 866 644-6826**

Agence de la santé publique du  
Canada :  
**1 844 280-5020**

Urgence-environnement :  
**1 866 694-5454**

Inspection des aliments et Service de  
l'environnement de la Ville de Montréal :  
**514 280-4300**

### Personne-ressource n° 1

Nom :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Cell. :

Courriel :

Adresse :

### Personne-ressource n° 2

Nom :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Cell. :

Courriel :

Adresse :

### Ami ou voisin désigné

Nom :

Tél. (domicile) :

Tél. (travail) :

Cell. :

Courriel :

Adresse :

### Médecins de famille

Nom des patients :

Noms et numéros de téléphone des  
médecins :

### Agent ou compagnie d'assurances

Nom de l'agent ou de la compagnie :

Tél. :

Numéros des polices d'assurance pour  
la maison et la voiture :

### Système de sécurité à domicile

Nom de la compagnie :

Tél. :

## ÉTAPE 7 - Vérifier le bon fonctionnement des appareils de détection

Il faut s'assurer d'avoir les équipements de détection nécessaires à la maison et en bon état de marche : un détecteur de monoxyde de carbone, un avertisseur d'incendie et un extincteur. Si l'on vit en appartement ou que l'on séjourne à l'hôtel, il est important de repérer les dispositifs d'alarme incendie. Voici une liste de renseignements à noter afin que tous les membres de la famille et les personnes habitant sous le même toit trouvent ces équipements en cas d'urgence.

Emplacement de l'extincteur :

Emplacement du robinet de l'entrée  
d'eau :

Emplacement de la boîte des  
disjoncteurs :

Emplacement du robinet de gaz :

Emplacement du drain de sol\* :

(\* Il faut garder le drain dégagé en évitant d'y déposer des objets afin qu'il assure sa fonction.)



## N° 3

# Avoir une trousse d'urgence

## TROUSSE D'URGENCE

Une trousse d'urgence devrait assurer l'autonomie pendant trois jours au moins. Voici les éléments recommandés :

- Eau – deux litres par personne par jour (à remplacer chaque année)
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (à remplacer chaque année)
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Trousse de premiers soins
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant et monnaie
- Documents importants de la famille, tels que pièces d'identité, documents d'assurance ou relevés bancaires
- Plan d'urgence, ainsi que les coordonnées importantes

## TROUSSE DE PREMIERS SOINS

Il est essentiel d'avoir une trousse personnelle ou familiale de premiers soins prête et à portée de main. Elle devrait contenir ceci :

- Analgésique\*
- Antiseptique et savon
- Compresse de gaze stérile enveloppées individuellement
- Rouleaux de bandage de gaze stérile
- Pansements adhésifs de différents formats
- Pansements compressifs
- Bandages triangulaires de format 101,6 cm x 101,6 cm x 101,6 cm
- Bandage élastique en rouleau
- Thermomètre
- Ruban adhésif
- Gants de latex
- Épingles de sûreté
- Paire de ciseaux
- Pince à écharde (ou pince à épiler pointue)
- Sac pour mettre de la glace ou servir de sac à vomissement
- Drap de sauvetage
- Manuel de premiers soins
- Bloc-notes et crayon

\* Vérifier les dates d'expiration des médicaments.

## TROUSSES PRÉEMBALLÉES

Les trousse de la Croix-Rouge canadienne sont disponibles sur le site Internet [www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca).

On peut se procurer une trousse de l'Ambulance Saint-Jean ou de l'Armée du Salut dans certaines pharmacies ou quincailleries.



## ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES

Afin d'être équipé pour les pires situations d'urgence, il est également recommandé de mettre de côté les articles d'urgence suivants :

- Deux litres d'eau supplémentaires par jour par personne pour la préparation des aliments et l'hygiène
- Articles de toilette et articles d'hygiène personnelle
- Bougies et allumettes ou briquet (placer les bougies dans des contenants robustes et éviter de les laisser brûler sans surveillance)
- Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- Sacs de couchage ou couvertures pour tous les membres de la famille
- Désinfectant pour les mains, papier hygiénique et sacs à ordures
- Aliments et fournitures pour animaux
- Préparations pour nourrissons, aliments et fournitures pour bébés
- Activités pour les enfants (livres, casse-têtes ou jouets)
- Médicaments sur ordonnance et matériel médical
- Eau de Javel ou comprimés pour purifier de l'eau
- Outils de base (marteau, pinces, clé, tournevis, gants de travail, couteau de poche)
- Ustensiles, assiettes et tasses
- Petit réchaud à combustible et combustible
- Sifflet (pour attirer l'attention)
- Ruban adhésif électrique
- Chargeur pour téléphone mobile

## SOUTENIR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Les enfants et les adolescents ne sont pas à l'abri des inquiétudes et du stress lorsque survient un événement malheureux comme un sinistre. Ils réagissent à ce stress à leur façon et leurs réactions sont généralement de courte durée.

Il est recommandé de :

- les reconforter;
- les garder avec soi;
- leur expliquer ce qui est arrivé et les rassurer sur les sentiments qu'ils peuvent éprouver;

- les encourager à parler de ce qui vient d'arriver et répondre à leurs questions;
- les laisser aider, si possible;
- éviter de leur faire regarder les images du sinistre à la télévision, sur Internet ou sur les médias sociaux.

À tout moment, il est possible de demander de l'aide auprès d'un professionnel de la santé et des services sociaux ou d'une personne de confiance.

Il n'existe pas de secret pour aider les enfants et les adolescents à surmonter ce stress.

l'important, c'est de LEUR SERVIR DE MODÈLE et de RESTER À L'ÉCOUTE

# PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXTRÊMES

Les phénomènes climatiques extrêmes comme la chaleur, la foudre, les tempêtes de neige exceptionnelles, les tornades, les tremblements de terre et les vents violents, tout en étant pour la plupart relativement prévisibles, peuvent se développer rapidement. Ils font l'objet d'alertes d'Environnement Canada.

## CHALEUR EXTRÊME

### S'Y PRÉPARER :

- S'hydrater suffisamment :
  - Boire 6 à 8 verres d'eau par jour (ou suivre les indications de son médecin, s'il y a lieu).
- Éviter de consommer des boissons alcoolisées, car l'alcool peut aggraver la déshydratation.
- Se rafraîchir souvent :
  - Prendre une douche ou un bain frais aussi souvent que nécessaire.
  - Se débarbouiller avec une serviette mouillée plusieurs fois par jour.
  - Passer au moins deux heures par jour dans des endroits frais ou climatisés (bibliothèques, centres commerciaux, etc.).
- Se protéger de la chaleur :
  - Réduire les efforts physiques.
  - Porter des vêtements légers.
- Prendre des nouvelles de ses proches, surtout ceux en perte d'autonomie ou vivant seuls.

### PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ENFANTS DE 4 ANS OU MOINS :

- Les hydrater suffisamment :
  - Leur faire boire de l'eau toutes les 20 minutes.
  - Augmenter la fréquence d'allaitement ou offrir de l'eau entre les boires.
- Les rafraîchir plus souvent :
  - Leur donner un bain ou une douche tiède au moins deux fois par jour et visiter les piscines publiques.
  - Mouiller leur peau avec une serviette imbibée d'eau plusieurs fois par jour.

- Les protéger de la chaleur :
  - Leur mettre des vêtements légers.
  - Leur couvrir la tête d'un chapeau à larges bords.
  - Ne jamais les laisser seuls dans une pièce mal ventilée.
  - Ne jamais les laisser seuls dans une voiture.
- Limiter leur exposition à la chaleur :
  - Diminuer la fréquence des activités extérieures, comme les compétitions sportives d'endurance.
  - Planifier les activités avant 10 h et après 15 h, lorsque la chaleur est moins intense.
  - Limiter ou interrompre les activités physiques pour les enfants souffrant d'une maladie aiguë ou chronique.

### EN CAS D'URGENCE

Dans une situation de chaleur extrême, l'arrondissement de Saint-Laurent possède son propre plan d'urgence mettant à profit ses installations municipales.

En cas de canicule, contacter le Bureau du citoyen au 311 ou surveiller les différents outils de communication de l'arrondissement.

En cas de malaise général, d'étourdissements, de fatigue, de maux de tête, de difficultés à respirer, de douleurs à la poitrine ou de jambes enflées, contacter rapidement Info-Santé au 811, son médecin ou, en cas d'urgence, le 911.

## FOUDRE

### S'Y PRÉPARER :

- Se tenir à l'écart des fenêtres, des portes et des cheminées.
- Ne pas toucher aux objets métalliques ni aux autres objets qui conduisent l'électricité comme les évier, les baignoires, les calorifères et les cordes à linge.
- Ne pas utiliser le téléphone.
- Débrancher les radios, télévisions, ordinateurs et autres appareils électriques.

### PENDANT :

#### À l'extérieur :

- Ne pas s'abriter sous un arbre.
- À défaut d'abri, ne pas se coucher par terre, mais s'accroupir et baisser la tête.
- En voiture, demeurer à l'intérieur, loin des arbres qui pourraient tomber.
- Sur l'eau, rejoindre immédiatement la rive.

---

## TEMPÊTE HIVERNALE EXCEPTIONNELLE

### S'Y PRÉPARER DÈS LES PREMIERS SIGNES DE GEL :

- Prévoir suffisamment d'eau, de nourriture et de combustible.
- Renouveler les médicaments d'ordonnance.
- Programmer les activités selon les alertes des services météorologiques.
- Dénéiger les toitures au besoin.

- S'assurer que la sortie de la cheminée n'est pas obstruée par une accumulation de neige.
- Communiquer avec le 311 pour signaler tout danger nécessitant une intervention (bris d'aqueduc, présence de branches sur la chaussée, etc.).
- Signaler toute panne de courant à Hydro-Québec au numéro 1 800 790-2424.

### PENDANT :

- Éviter tout déplacement superflu et reporter les rendez-vous non essentiels.
- Téléphoner aux proches, les plus vulnérables surtout, pour prendre des nouvelles.
- Ne pas utiliser de systèmes de chauffage d'appoint non conformes aux instructions des fabricants.
- Utiliser prudemment tout appareil de chauffage au bois et surveiller constamment le foyer ou le poêle.
- Éviter une intoxication au monoxyde de carbone en installant un avertisseur et le vérifier régulièrement.

## ■ TEMPÊTE DE VERGLAS

### PENDANT :

- Faire attention aux morceaux de glace pouvant se détacher des toits de même qu'aux branches et aux fils électriques qui peuvent céder sous le poids de la glace après une importante accumulation de verglas jusqu'à plusieurs heures après la fin des précipitations.
- Retarder tout déplacement le temps que les équipes d'entretien procèdent à l'épandage de sel ou de sable sur les voies publiques.



## ■ TEMPÊTE DE NEIGE

### PENDANT :

- Privilégier les déplacements pendant la journée et les transports collectifs.
- Informer ses proches de son itinéraire et de l'heure prévue d'arrivée.

### En cas d'immobilisation en voiture :

- Garder son calme et demeurer le plus possible dans la voiture.
- Entrouvrir la fenêtre du côté abrité du vent pour faire pénétrer de l'air frais dans la voiture.
- Faire tourner le moteur pendant un maximum de dix minutes chaque demi-heure si le système d'échappement est en bon état.
- Vérifier régulièrement que le tuyau d'échappement n'est pas obstrué par de la neige afin d'éviter l'intoxication au monoxyde de carbone, un gaz inodore qui peut être mortel.

## GARE AU FROID EXTRÊME

L'exposition à un froid extrême peut entraîner de graves problèmes de santé comme des engelures et de l'hypothermie en quelques minutes seulement.

### PENDANT :

- S'informer des avertissements de froid extrême émis par Environnement et Changement climatique Canada.
- Se vêtir chaudement selon la température extérieure avant de sortir en se couvrant bien la tête, le nez, la bouche, le cou, les mains et les pieds.
- Porter des bottes chaudes et sécuritaires.
- Éviter les sorties prolongées et demeurer actif à l'extérieur.
- Faire des pauses régulièrement dans des endroits chauds et à l'abri du vent.

---

## TORNADE

### S'Y PRÉPARER :

- Remiser ou attacher solidement tout ce que le vent pourrait emporter, comme les meubles de jardin, le BBQ et les bacs de collecte.
- Avoir à portée de main une radio à piles ou à manivelle et une trousse d'urgence.



### PENDANT :

#### À l'intérieur :

- Réunir les membres de la famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et s'abriter sous un meuble solide. Si le logement n'a pas de sous-sol, s'abriter dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.

#### À l'extérieur :

- En voiture, sortir immédiatement.
- Chercher refuge dans une dépression de terrain. Se coucher face contre le sol et se protéger la tête.

## TREMBLEMENT DE TERRE

### S'Y PRÉPARER :

- Convenir d'un lieu de rassemblement au cas où des membres de la famille seraient séparés à la suite du séisme.
- Avoir une trousse d'urgence prête. Prévoir aussi des chandelles et des allumettes ou un briquet.
- Déplacer les objets lourds au bas des étagères pour éviter qu'ils tombent sur quelqu'un.
- Si le logement est équipé d'appareils au gaz naturel ou reliés à un réservoir de propane extérieur, s'assurer que tout est solidement arrimé et que les conduites ne peuvent se briser.

### PENDANT :

- Rester calme et écouter les consignes de sécurité à la radio.
- N'utiliser le téléphone qu'en cas d'urgence.

### À l'intérieur :

- Rester dans le bâtiment. Ne pas en sortir.
- S'éloigner des fenêtres, des miroirs, des cloisons de verre, des bibliothèques en hauteur, des foyers et des appareils d'éclairage.
- S'abriter sous un meuble solide ou se placer dans l'encadrement d'une porte. Sinon, se coller contre un mur et se protéger la tête.
- Dans un lieu public encombré, tenter de se réfugier dans un endroit moins achalandé pour éviter de se faire piétiner.
- Si l'on est en fauteuil roulant, verrouiller les roues et se protéger la tête et le cou.

### À l'extérieur :

- S'éloigner des bâtiments, des lignes électriques et des structures qui peuvent s'écrouler, comme les panneaux-réclames.

### En véhicule :

- Ne pas s'arrêter sur un pont, sur une voie surélevée, sous un viaduc ou dans un tunnel.
- En voiture, se garer en bordure de la route, dans un endroit dégagé, et rester à l'intérieur.
- Dans un autobus, rester assis jusqu'à ce que le véhicule s'arrête.

### APRÈS :

- Vérifier l'état des personnes aux alentours. En cas de blessures, demander du secours et, si possible, administrer les premiers soins.

### À l'intérieur du domicile :

- Vérifier si le bâtiment est endommagé et évacuer en cas de dommages sérieux.
- Quitter également les lieux s'il y a un début d'incendie ou une fuite de gaz. En cas de fuite de gaz, fermer l'alimentation, couper l'électricité, n'allumer ni allumettes ni briquets et ouvrir les fenêtres avant de sortir.

### Au moment de quitter le domicile :

- Afficher dans un endroit bien visible un message indiquant sa localisation.
- Emporter certains articles essentiels.
- Éviter les ascenseurs.

### À l'extérieur du domicile :

- Ne pas y entrer si le bâtiment est endommagé.
- Éviter d'entrer dans tout autre bâtiment endommagé, même s'il semble solide.
- Attendre et écouter les consignes de sécurité avant de réintégrer son domicile ou un autre bâtiment.

## VENTS VIOLENTS

### S'Y PRÉPARER :

- Avoir une trousse d'urgence prête.
- Couper et ramasser régulièrement les branches d'arbre sur le terrain. S'il y a des arbres à proximité de fils électriques, communiquer avec Hydro-Québec.
- Vérifier régulièrement le drain autour de la maison pour l'écoulement de l'eau de pluie.

### EN CAS D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE VENTS VIOLENTS :

- Suivre la situation à la radio, à la télévision ou sur Internet.
- Remiser ou attacher solidement tout ce que le vent pourrait emporter, comme les meubles de jardin, le BBQ ou les bacs de collecte.

### PENDANT :

#### À l'intérieur :

- Réunir les membres de la famille en un lieu sûr, comme au sous-sol, et s'abriter sous un meuble solide. Si le logement n'a pas de sous-sol, s'abriter dans la salle de bain, un corridor, un garde-robe ou sous un meuble solide.
- S'éloigner des portes et des fenêtres.
- Éviter d'utiliser un ascenseur.

#### À l'extérieur :

- Chercher refuge dans un bâtiment sûr dont le toit semble assez solide pour résister à la force du vent et au poids de la neige, le cas échéant.
- Dans un lieu découvert, chercher refuge sous un viaduc, dans un fossé ou un repli de terrain. Se coucher face contre le sol et se protéger la tête.

#### Lorsque les vents faiblissent :

- Faire attention aux débris comme la tôle, le verre ou tout autre objet coupant.
- Ne pas toucher aux fils électriques par terre ou qui pendent, car ils pourraient être sous tension. Communiquer avec Hydro-Québec ou l'entreprise locale de distribution électrique.
- Ne jamais entrer dans un édifice endommagé par les vents.
- Être attentif à la qualité de l'eau potable, surtout après des pluies abondantes.



# DÉVERSEMENT DE PRODUITS TOXIQUES

Un accident mettant en cause des matières dangereuses peut se produire soit à l'intérieur d'un édifice établi dans le secteur industriel, soit sur le site d'une collision routière dans laquelle est impliqué un camion transportant des produits chimiques ou du gaz.

Il pourrait s'agir, par exemple, d'une fuite ou d'un risque de fuite de produits toxiques, ce qui représenterait un danger important et imminent pour la population et l'environnement. Les intervenants d'urgence sont formés pour reconnaître les risques et donner des directives appropriées au public.

## SI L'ON EST À L'EXTÉRIEUR À PROXIMITÉ DU LIEU DE L'ACCIDENT :

- Suivre les consignes de sécurité des autorités.
- Quitter l'aire de contamination, à pied si nécessaire, pour se mettre à l'abri.
- Ne pas démarrer de véhicule, ni allumer de cigarette.
- Prévenir les services d'urgence (911).
- Ne pas utiliser d'appareil électrique, au gaz ou à l'huile.

## SI L'ON EST À LA MAISON ET QUE L'ON REÇOIT UN AVIS D'ÉVACUATION :

- Fermer les portes et les fenêtres.
- Fermer tous les systèmes avec prise d'air extérieure (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).
- Fermer le robinet de l'entrée d'eau.
- Fermer le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
- Fermer les lumières et autres appareils électriques.
- Quitter le logement le plus rapidement possible avec la trousse d'urgence.

## SI L'ON EST À LA MAISON, LES AUTORITÉS POURRAIENT AUSSI DONNER LA DIRECTIVE D'Y RESTER. DANS CE CAS :

- Fermer les portes et les fenêtres.
- Fermer tous les systèmes avec prise d'air extérieure.
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
- Calfeutrer les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- Fermer le robinet de l'entrée d'eau.
- Couper l'électricité.
- Fermer les lumières et autres appareils électriques.
- Écouter les informations diffusées sur les ondes avec un appareil de radio à piles ou à manivelle.

### TRAITEMENT MÉDICAL

L'exposition à une substance chimique peut nécessiter un traitement spécifique, selon la nature de celle-ci. Pour cela, les médecins doivent être informés des symptômes. Il est donc important de noter tout symptôme (difficulté respiratoire ou cardiaque, transpiration, étourdissement, changement du teint, incohérence, réaction délirante) et d'en informer le personnel médical et les organismes de santé publique.





# INONDATION AU SOUS-SOL

Pour résoudre les problèmes d'inondation au sous-sol, il vaut mieux travailler de haut en bas, depuis les gouttières jusqu'au terrain et aux drains de fondation, puis au réseau de plomberie.

## GOUTTIÈRES ET DESCENTES PLUVIALES :

L'eau dans les gouttières se déverse dans les descentes pluviales. Si les descentes dirigent l'eau à proximité des fondations, l'eau descend directement dans les drains de fondation, ce qui peut facilement les surcharger.

- S'assurer que les descentes pluviales se prolongent d'au moins 1,8 m (6 pi) du mur de fondation. De plus, il faut faire en sorte que l'eau ne se dirige pas vers les murs de fondation des voisins. Elle doit s'éloigner de la maison en direction de la rue, de la cour arrière ou de la ruelle arrière.
- Si les descentes pluviales sont raccordées au réseau d'égout de la maison ou aux drains de fondation, il faut les débrancher.
- Enlever les débris dans les gouttières régulièrement.

## NIVELLEMENT DU TERRAIN :

- Si le terrain autour de la maison comporte une pente inversée, remblayer et niveler le terrain de manière à aménager une pente qui éloigne l'eau de la maison dans le premier 1,8 m (6 pi) de terrain.
- Aménager le sol en monticule au pourtour de la maison afin d'éloigner l'eau des murs de fondation. Aussi, examiner les trottoirs, les patios, les terrasses et les voies d'accès pour automobiles. Avec le temps, ils peuvent se tasser et rediriger l'eau vers les fondations.
- Prolonger les descentes pluviales de manière à ce que l'eau s'éloigne de la maison et ne s'accumule pas près des murs et des fenêtres de sous-sol.

## DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS :

Il existe plusieurs dispositifs de protection contre les inondations, comme les pompes de puisard ou les clapets antirefoulement. Cependant, l'installation de ces dispositifs est régie par le **Règlement 11-10 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout**.

Il est possible de faire appel à un plombier pour installer un dispositif de protection contre les inondations, confirmer sa présence ou vérifier son bon fonctionnement.

## ENTRETIEN DES APPAREILS ET DES DISPOSITIFS DE PROTECTION :

Les articles 36 et 37 du Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout établissent les **obligations du propriétaire** sur l'entretien des dispositifs de protection.

36. Le propriétaire doit maintenir les appareils et les équipements visés par le présent règlement en bon état de fonctionnement en effectuant les travaux d'entretien nécessaires.
37. Le propriétaire ne peut rendre inopérant en tout ou en partie un appareil ou un équipement visé par le présent règlement.



# PANNE D'ÉLECTRICITÉ

## EN HIVER...

Les pannes d'électricité sont généralement de courte durée. Si elles se prolongent durant quelques jours, surtout en hiver, leurs inconvénients sont plus graves, notamment pour la santé et la sécurité de la population.

### S'Y PRÉPARER :

- Garder dans un endroit sûr les objets suivants :
  - Une lampe de poche à manivelle ou à piles (et des piles de rechange)
  - Une radio à manivelle ou à piles (et des piles de rechange)
  - Des chandelles
  - Un briquet ou des allumettes
  - Un réchaud à fondue et le combustible recommandé
  - Des couvertures chaudes
  - Des jeux et des livres pour passer le temps.
- Installer un avertisseur de monoxyde de carbone et vérifier régulièrement son bon fonctionnement.

### PENDANT :

- Écouter les nouvelles à la radio.
- Baisser les thermostats au minimum.
- Éteindre tous les appareils électriques et électroniques, sauf une lampe par étage.
- Ne pas ouvrir inutilement la porte du réfrigérateur ou du congélateur. Les aliments se conserveront ainsi de 24 à 48 heures.
- Sauf avis contraire de la municipalité, laisser couler un filet d'eau et actionner la chasse d'eau à quelques reprises dans la journée afin de prévenir le gel des tuyaux.
- Allumer l'appareil de chauffage auxiliaire avant que le domicile ne soit trop froid.
- Si on utilise une génératrice, bien suivre les instructions du fabricant.

### PRENDRE GARDE...

Ne jamais utiliser à l'intérieur des appareils de chauffage ou d'éclairage ou des poêles conçus pour l'extérieur ou le camping comme les barbecues au charbon de bois ou au propane, les chauffeuses de camping ou les poêles au propane. Ces appareils augmentent le risque d'incendie et dégagent du monoxyde de carbone, un gaz inodore, incolore et mortel.

### SI LA PANNE SE PROLONGE DURANT QUELQUES JOURS :

- Quitter le domicile s'il y fait trop froid. Si l'on ne sait pas où aller, communiquer avec la municipalité. Ne pas oublier d'emporter une trousse d'urgence.
- Avant de partir :
  - Fermer l'entrée d'eau et vidanger la tuyauterie. Mettre de l'antigel dans les toilettes et les renvois d'évier et de lavabo.
  - Couper l'entrée principale d'électricité et de gaz.
- Attendre l'autorisation des responsables de la sécurité civile du Québec avant de réintégrer son domicile.

### QUAND L'ÉLECTRICITÉ REVIENT :

- S'assurer que le chauffe-eau est rempli avant de rétablir le courant.
- Rétablir le courant électrique en ouvrant l'interrupteur principal.
- Ouvrir l'entrée d'eau et les robinets pour laisser l'air s'échapper.
- Ne pas rouvrir soi-même le gaz; demander l'aide d'un spécialiste.

### EN ÉTÉ...



En été, les pannes d'électricité entraînent moins de conséquences néfastes. Par contre, il y a lieu de surveiller la fraîcheur des aliments, tant au réfrigérateur qu'au congélateur. Aussi, ne jamais recongeler un aliment décongelé, car on s'expose à une intoxication alimentaire.

Consulter le site du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation pour savoir ce qui peut être gardé ou doit être jeté à la suite d'une longue panne.  
[www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/pannes/Pages/pannes.aspx](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/pannes/Pages/pannes.aspx)

# NOUS SOMMES PRÊTS

## COMMENT SEREZ-VOUS INFORMÉS EN SITUATION D'URGENCE?

En cas d'urgence, Saint-Laurent utilisera tous les moyens nécessaires pour informer ses citoyens :

- Réponse aux appels reçus au numéro 514 855-6000 ou par la ligne 311
- Diffusion de communiqués dans les médias (radio, télévision, journaux, Internet)
- Avis sur le site Internet de l'arrondissement : [ville.montreal.qc.ca/saint-laurent](http://ville.montreal.qc.ca/saint-laurent)
- Alertes aux abonnés de l'infolettre de Saint-Laurent : [ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infolettre](http://ville.montreal.qc.ca/saint-laurent/infolettre)
- Alertes sur les médias sociaux :   /ArrSaintLaurent
- Avis distribués dans les foyers
- Visites à domicile

### AVIS D'ÉVACUATION

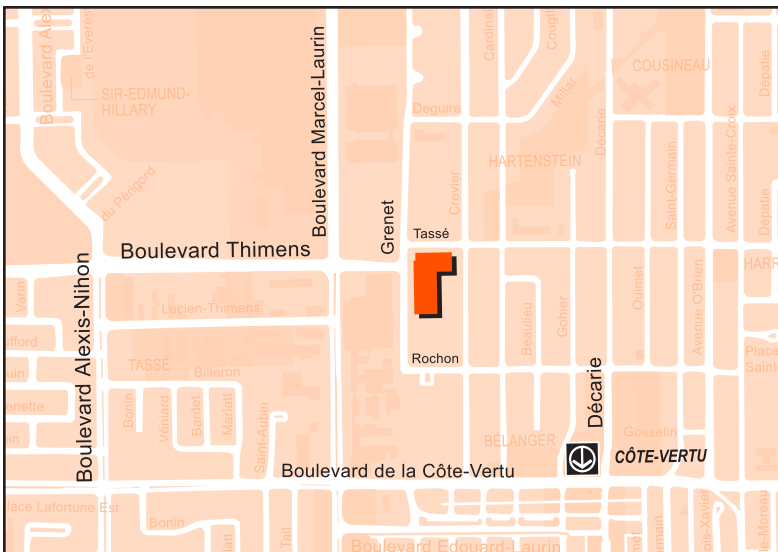
Si la situation s'aggravait, les autorités pourraient émettre un avis d'évacuation.

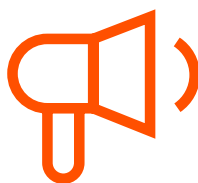
Dans ce cas, on doit quitter immédiatement les lieux en apportant sa trousse d'urgence. Il est important de suivre à la lettre les consignes des responsables et de se rendre chez une connaissance ou au Centre d'hébergement et d'aide aux personnes sinistrées (voir plus bas).

À moins que la vie d'une personne soit en danger, ne pas utiliser le téléphone (filaire ou mobile) afin de ne pas encombrer les lignes. Elles seront ainsi disponibles pour les autorités et les services de secours.

## CENTRE D'HÉBERGEMENT ET D'AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES

**Centre des loisirs de Saint-Laurent**  
**1375, rue Grenet**  
**514 855-6110**





## AVIS ET ALERTES

La Ville de Montréal publie des alertes en cas d'urgence. En tout temps, elle informe aussi les citoyens de situations qui peuvent avoir un impact sur leur quotidien, selon les sujets qu'ils ont sélectionnés (avis d'ébullition d'eau, travaux, fermeture de piscine, etc.).

Vous voulez recevoir des messages sur les urgences et les sujets qui vous intéressent? Vous devez créer un compte pour vous abonner à ce service gratuit.

Vous pouvez enregistrer jusqu'à cinq adresses pour lesquelles vous recevrez des messages (votre lieu de travail ou l'école de vos enfants, par exemple).

Envoyés par courriel ou par texto, les avis et alertes vous informent quand une situation peut avoir un impact sur votre quotidien, selon les sujets que vous avez sélectionnés :

- Situations d'urgence
- Eau et aqueduc
- Parcs et bâtiments municipaux
- Complexes sportifs
- Circulation et transport
- Déchets et recyclage
- Dénéigement
- Stationnement
- Séances publiques

RENSEIGNEMENT :

<https://beta.montreal.ca/avis-et-alertes>

## PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

L'arrondissement de Saint-Laurent a élaboré un plan d'urgence, de relève et de missions que ses équipes mettent à jour régulièrement.

Ce plan prévoit une procédure d'alerte et de mobilisation, tout en permettant de coordonner les actions des intervenants de l'arrondissement et des organismes extérieurs.

En cas de sinistre, peu importe sa nature, une structure adaptée aux circonstances sera immédiatement mise sur pied.

Les responsables seront regroupés dans le Centre des opérations d'urgence de l'arrondissement, situé à la mairie de Saint-Laurent. C'est de cet endroit stratégique que seront dirigées toutes les interventions et que sera émise l'information à la population et aux médias.

## PATROUILLE DE SÉCURITÉ URBAINE

La Patrouille de sécurité urbaine de Saint-Laurent représente un complément de choix aux services de la police de quartier, avec qui elle entretient des liens de collaboration et d'échange étroits et continus.

La patrouille est en service toute l'année, **24 heures par jour, 7 jours par semaine**, afin d'exercer une surveillance accrue du territoire et de veiller au respect de la réglementation dans plusieurs sphères d'activité.

Un numéro de téléphone accessible en tout temps : **514 855-5700**